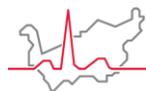


Institut Central des Hôpitaux
Service des maladies infectieuses

PROTECTION DES PATIENTS



Hôpital du Valais
Spital Wallis



Institut Central des Hôpitaux
Zentralinstitut der Spitäler

LES PRECAUTIONS STANDARD

10. PROTECTION DES PATIENTS



Protéger les patients d'une contamination potentielle par des micro-organismes transmis par gouttelettes (virus de la grippe en période hivernale) ou aérosols (virus de la rougeole, de la varicelle, bactérie de la tuberculose pulmonaire)



1. HYGIÈNE DES MAINS



2. GANTS



3. MASQUE ET LUNETTES
OU MASQUE À VISIÈRE



4. SURBLOUSE ET/OU
TABLIER



5. DISPOSITIFS MÉDICAUX
ET MATÉRIEL



6. LINGE



7. DÉCHETS



8. ENVIRONNEMENT



9 PROTECTION
DU PERSONNEL

Points importants

Des actions simples de prévention permettent de réduire le risque de contamination par des micro-organismes transmis par gouttelettes:

- Promotion de la **vaccination contre la grippe saisonnière** auprès du personnel soignant et des populations à risque

- **Personnel symptomatique :**
 - Si symptômes respiratoires légers et pas de fièvre peut continuer à travailler avec excellente adhésion aux précautions standard, pauses seul

 - Si symptômes respiratoires plus importants ou fièvre : se conformer aux dispositions de l'établissement en cas de maladie du personnel

- ① **Le personnel souffrant d'infection respiratoire (particulièrement pendant la période de toux productive) ne doit pas avoir de contact avec les patients sans protection (masque), et ce, indépendamment d'une couverture vaccinale contre la grippe saisonnière à jour.**

En résumé

Afin de protéger les patients d'une contamination potentielle par des micro-organismes, des mesures de sensibilisation des personnes au respect des mesures d'hygiène doivent être instaurées

- Demander au patient présentant des signes cliniques d'infection respiratoire de porter un masque
- Placer le patient présentant des signes d'infection respiratoire de manière à éviter la contamination des autres personnes présentes dans les locaux
- Dans la mesure du possible, placer en chambre seule ou regrouper les patients présentant la même infection virale en absence de coinfection
- Mettre à disposition le matériel de protection nécessaire
- Informer le personnel, les patients et les visiteurs.
 - Afficher à l'attention des patients et des visiteurs/accompagnants les instructions nécessaires pour éviter la propagation de micro-organismes
- Pour les patients immuno-compromis : instaurer les mesures de protection

Extrait du guide romand des précautions standard. Avril 2017.

Contact: Service des maladies infectieuses
ICH 10/2024